

Maroc

FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR L'ENGAGEMENT ENVERS LA SOCIÉTÉ CIVILE

2015 - 2017

Approuvé par: les Chefs de Mission de l'Union européenne au Maroc

Date d'approbation: 29/04/2015

1 ETAT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

1.1 ENVIRONNEMENT PROPICE

L'appréciation de l'environnement dans lequel évolue la société civile au Maroc est mitigée et varie selon les catégories des organisations de la société civile. Au cours des deux dernières décennies, cet environnement a connu un élargissement progressif des espaces de libertés, marqué notamment par un dynamisme accru du tissu associatif, ainsi qu'un certain nombre d'avancées en matière de promotion des droits humains et de consolidation de l'Etat de droit. Cependant, de nombreux acteurs associatifs signalent, depuis ces trois dernières années, un accroissement des difficultés auxquelles sont confrontées les associations sur le plan des libertés publiques et de l'effectivité de la loi. Ainsi, en 2014, certaines manifestations pacifistes de mouvements sociaux et d'associations de droits de l'homme ont été entravées, et plusieurs évènements d'associations de droits de l'Homme organisés dans des lieux publics ont été interdits sans notification officielle.

En dépit des avancées positives introduites par la nouvelle Constitution adoptée en 2011 – qui pose clairement le principe de la liberté d'association et garantit les libertés de réunion, de rassemblement, de manifestation pacifique, d'association et d'appartenance syndicale et politique sans discrimination – l'exercice de ces libertés révèle un décalage entre les textes et la pratique qui reste encore en deçà des normes internationales. Ainsi, si la loi exige des autorités la délivrance immédiate d'un récépissé provisoire dans l'attente d'un récépissé définitif qui doit être remis aux intéressés au plus tard soixante jours (60) après la déclaration, l'administration refuse parfois de remettre le récépissé de déclaration aux responsables de l'association ou même de réceptionner la déclaration. Quant à la mise en œuvre des lois relatives à l'organisation de réunions, rassemblements et manifestations pacifiques, elle est parfois caractérisée par des exigences en matière de déclaration préalable qui ne sont pas toujours en ligne avec le texte de loi. Le problème de l'effectivité se pose également pour l'exercice des libertés syndicales et le droit de grève, normalement garanties par la constitution² et les conventions internationales ratifiées par le Maroc. Le projet de loi organique concernant le droit de grève fait toujours l'objet de discussions entre le patronat et les syndicats. Après deux années de suspension, les centrales syndicales ont renoué le dialogue social tripartite en avril 2014.

Financement de la société civile

Une partie importante des organisations connaît de sérieuses difficultés de financement. 50% des OSC n'obtiennent aucun financement du gouvernement. 9% seulement reçoivent des financements de la part des donateurs étrangers et 11% seulement de la part du secteur privé local. 18,8% des OSC n'ont même pas de financement provenant des cotisations de leurs membres et seulement 16,3% se financement totalement de cette source. La recherche de financements incite de nombreuses organisations à s'engager sur des projets qui s'éloignent, dans certains cas, de leur mission et de leurs objectifs initiaux³.

L'examen de la réglementation qui organise l'utilité et la générosité publiques ainsi que les effectifs des organisations bénéficiaires de ce statut (et leur distribution) montrent que ce dispositif

¹ Cf article 12 : Les associations de la société civile et les organisations non gouvernementales se constituent et exercent leurs activités en toute liberté, dans le respect de la Constitution et de la loi.

² Cf article 29 : Sont garanties les libertés de réunion, de rassemblement, de manifestation pacifique, d'association et appartenance syndicale et politique. La loi fixe les conditions d'exercice de ces libertés. Le droit de grève est garanti, Une loi organique fixe les conditions et les modalités de son exercice.

³ L'Indice de la Société Civile : Espace Associatif

est opaque, et limité à un nombre très réduit de bénéficiaires. La procédure de générosité publique qui permet l'accès au financement auprès des particuliers et des entreprises suppose le statut d'utilité publique et une autorisation supplémentaire souvent annuelle à la discrétion totale des pouvoirs publics et du Secrétariat Général du Gouvernement en particulier. Ceci constitue un véritable barrage politique empêchant le financement libre de la société civile auprès du large public.

Les suites de la réforme constitutionnelle de 2011

En 2011, les manifestations pacifiques qu'a connues le Maroc dans le cadre de ce qui a été appelé le "printemps arabe", ont conduit à une réforme constitutionnelle qui consolide les principes fondamentaux de la démocratie et des droits humains et qui réaffirme le rôle de la société civile en tant qu'acteur incontournable dans le développement démocratique et social du pays.

Les élections législatives de 2011 ont conduit à la création du Ministère Chargé des Relations avec le Parlement et la Société civile, qui a entre autres missions de coordonner les relations entre l'Exécutif et les organisations de la société civile. Ce ministère a lancé en mars 2013 un dialogue national avec la société civile et a créé, à cet effet, une commission pour coordonner les consultations. Ainsi, 16 rencontres régionales ont été organisées dans le cadre de ce dialogue, y associant un grand nombre d'associations, à l'intérieur du Maroc et à l'étranger. Sur base de ces rencontres, le Ministère en charge des relations avec la société civile et le Parlement a formulé une série importante de recommandations, portant sur les mécanismes et les lois à mettre en place pour concrétiser les nouvelles dispositions constitutionnelles relatives au rôle de la société civile. Toutefois, ce dialogue national a été boycotté par d'autres associations parmi les plus actives dans la société civile. Ces ONG, regroupées au sein de la Dynamique de l'appel de Rabat, mettaient en avant le fait qu'à leurs yeux, le Ministre adoptait une démarche unilatérale dans l'élaboration des lois, caractérisée par une volonté de vouloir mettre sous tutelle les associations. Ces tensions entre le gouvernement et certaines OSC ont été également alimentées par les déclarations récentes du ministre de l'intérieur concernant l'accès aux financements étrangers, et qui ont été perçues par certaines ONG comme une atteinte à leur crédibilité et aux valeurs de la démocratie.

Les résultats et les recommandations du dialogue parallèle lancé par la Dynamique de l'appel de Rabat, et qui a vu la participation de plus de 3000 OSC et réseaux, ont été présentées le 15 avril 2014 lors d'une conférence de presse.

Elles se fondent sur les principes de contre-pouvoir prévus par la Constitution de 2011. Tout d'abord concernant le cadre juridique, financier et fiscal, les OSC demandent l'amendement de la loi sur les rassemblements publics, la reconnaissance juridique du bénévolat et des travailleurs sociaux et l'instauration d'une nouvelle loi sur les associations qui soit en ligne avec la nouvelle Constitution. Elles demandent la suppression, pour les OSC, de la tutelle du ministère de l'Intérieur pour les soumettre uniquement au contrôle du département de la Justice et appellent à l'annulation du régime des deux autorisations, la première étant délivrée par les services de l'Intérieur et la seconde par ceux de la Justice. Ils exhortent également le gouvernement à prévoir des voies de recours en cas de rejet des demandes d'autorisation. Par ailleurs, les OSC mettent l'accent sur la nécessité de revoir la notion d'utilité publique. Elles considèrent que les modalités d'octroi de ce label sont discrétionnaires et ne favorisent pas l'égalité des chances. Sur les 90.000 ONG que compte le pays, seulement 209 disposent de ce label.

En ce qui concerne l'accès aux financements publics, le mouvement associatif réclame la mise en place d'une politique équitable, transparente et durable en matière d'octroi de subventions, ainsi que l'instauration de facilités fiscales au bénéfice des associations.

Enfin, les OSC demandent l'adoption d'une stratégie d'accompagnement et de renforcement de leurs capacités afin d'acquérir les compétences nécessaires pour jouer pleinement leur rôle.

Les recommandations du dialogue national ont quant à elles été rendues publiques le 15 mai 2014. Le document final fait deux constats :

- 1. d'une part, le rôle important joué par les OSC dans le processus de développement démocratique du pays, la promotion des droits humains et le développement humain durable, dans la mobilisation de fonds nationaux et étrangers, ainsi que le rôle principal qu'elles ont joué dans la résolution des défis sociaux, humains, environnementaux et ceux relatifs aux droits humains.
- 2. d'autre part, l'existence de nombreuses défaillances et obstacles au travail de la société civile relatifs notamment :
 - à l'environnement juridique, politique et organisationnel qui n'est pas adapté à la liberté d'association.
 - l'existence de nombreuses pratiques de la part des autorités publiques et des élus qui entravent la liberté des associations et qui touchent à leur indépendance, notamment au niveau local.
 - la faiblesse des ressources et des capacités institutionnelles, ainsi que des lacunes dans le mode de gouvernance chez beaucoup d'associations.

Pour pallier cet état de fait, le rapport propose 6 grandes familles de recommandations :

- 1. Le renforcement des principes, règles et règlements relatifs à la liberté d'association, principalement les aspects en lien avec la création d'association, la liberté d'expression et la pratique du travail associatif.
- 2. Le renforcement des principes, des règles et des règlements relatifs à l'indépendance des associations et des ONG.
- 3. Le renforcement de la transparence, de la gouvernance et de la démocratie interne des associations et des ONG.
- 4. La réglementation de l'appui et le financement publics et garantir l'égalité des chances dans l'accès aux ressources et à l'information.
- 5. La définition d'un concept global de partenariat entre l'Etat et les associations, l'encadrer dans un sens qui renforcerait le rôle des associations dans l'atteinte des objectifs constitutionnels et les nouvelles dispositions relatives à la démocratie participative, notamment le droit à la pétition, l'initiative législative et les mécanismes de participation des OSC à l'élaboration, suivi et évaluation des politiques publiques.
- 6. L'adoption d'une politique publique pour le renforcement institutionnel et des capacités au bénéfice des associations et des ONG.

Les OSC consultées dans le cadre de la préparation de la feuille de route, y inclus des représentants de la Dynamique de Rabat, font une appréciation positive des recommandations proposées par le dialogue national qui rejoignent celles du dialogue parallèle. Toutefois, elles insistent sur la nécessité d'une mise en œuvre effective, transparente, participative et non discriminatoire de ces recommandations.

1.2 PARTICIPATION ET RÔLES

Le mouvement associatif au Maroc a fortement contribué à l'ouverture démocratique actuelle et a subi en retour l'influence des mutations engendrées par celle-ci.

Certains secteurs associatifs ont grandement participé au développement démocratique dans le pays. Il s'agit plus particulièrement des associations de défense des droits humains, des droits des femmes, des associations travaillant dans le domaine de la lutte contre la corruption, de l'accroissement de la responsabilité des gouvernants envers les gouvernés, de l'émergence de la citoyenneté, ainsi que des associations actives dans le domaine de la sensibilisation aux droits économiques, politiques, sociaux et culturels (et en particulier les associations œuvrant pour la promotion de la diversité linguistique et culturelle).

Pour ce qui est des droits économiques et sociaux, des associations à vocation économique et sociale ont joué un rôle important dans l'amélioration des conditions de vie des populations enclavées et des groupes vulnérables. Ces associations désignent toute une panoplie d'OSC, nationales ou locales, qui œuvrent dans les domaines sociaux et dont la seule existence témoigne de la conviction que l'action en faveur du développement ne peut être l'affaire seulement de l'État. Ces ONG se caractérisent par une certaine autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics, ce qui leur permet d'agir librement dans plusieurs domaines comme ceux de la santé, l'environnement, l'éducation / alphabétisation, l'intégration de la femme dans la vie professionnelle, la promotion de la petite et moyenne entreprise, le développement rural et la défense des consommateurs.

Que ce soit le mouvement des femmes, celui pour les droits humains ou celui relatif à la question de la culture amazigh, ou encore les coordinations contre la cherté de vie...etc., les mouvements sociaux ont réussi à dépasser l'attitude de crainte des citoyens envers les autorités pour susciter une mobilisation faisant appel à de nouvelles formes d'actions citoyennes contestataires. Ces mouvements sociaux se sont renforcés et imposés sur la scène publique et leurs capacités de mobilisation et d'occupation de l'espace public, deviennent un enjeu de visibilité et d'existence. Les actions collectives des différents mouvements protestataires dans l'espace public ont dépassé les 17000 en 2012, soit une moyenne de 52 protestations par jour et ont connu la participation de plus de 321.000 personnes (selon une étude faite par le FMAS et l'Observatoire des libertés publiques, en 2014). Ces actions pacifiques peuvent prendre plusieurs formes : sit-in, manifestation, marche, etc.

Les syndicats et les associations professionnelles, quant à eux, ont beaucoup contribué à l'amélioration et à la défense des intérêts individuels et collectifs des salariés au niveau national, et à la reconnaissance des droits et libertés syndicales, comme le droit de grève. Toutefois, la dispersion et la « balkanisation » des grands syndicats qui ont donné naissance à d'autres syndicats, plus nombreux et moins forts, a sensiblement affaibli l'action syndicale. Ainsi, il existe environ 25 centrales syndicales, toutes proches d'un ou de plusieurs partis politiques.

Ces évolutions ont permis l'émergence de plusieurs associations à dimension ou à vocation nationale fondées sur une culture commune et pouvant développer des opportunités de consultation et de coordination. Cette nouvelle situation a favorisé la naissance de coalitions formelles et durables⁴, et/ou de coalitions ponctuelles, constituées en fonction des luttes à mener⁵.

-

⁴ l'Espace Associatif, le Forum des Alternatives Maroc, l'Observatoire marocain des libertés publiques, le Réseau Amazigh, le Collectif pour les droits des personnes handicapées, la Fédération des associations de consommateurs, ANARUZ (violence contre les femmes), le collectif Printemps de la dignité, etc.

⁵ le Mouvement de femmes pour l'égalité, le Collectif pour la réforme de la justice, Coalition marocaine pour la CPI, Gdt sur la politique européenne de voisinage en matière d'environnement durable et environnement, etc.

Les initiatives et mouvements de plaidoyer ont toutefois été marqués, le plus souvent, par leur caractère conjoncturel et ne se sont que rarement donnés les moyens de politiques systématiques de renforcement des capacités et de formation. Initialement limitées aux grandes villes, les coordinations ont aujourd'hui commencé à gagner les autres régions du pays, via les antennes régionales dont disposent plusieurs associations nationales, où les formes et forums de coordination sont devenus fréquents (forums des associations du Nord, du Sud, etc.).

La répartition géographique des associations se révèle cependant très inégale d'une région à l'autre, avec une forte concentration dans les régions de Souss-Massa-Draa, Grand Casablanca, Rabat-Sale-Zemmour-Zaër et Marrakech-Tensift-El Haouz. En outre, la dynamique actuelle de création d'associations est principalement concentrée en milieu urbain et on constate, à l'inverse, une faible implantation des associations au niveau des communes rurales. Certaines subdivisions communales présentent même des zones rurales entières où il existe un vide associatif.

La participation au processus décisionnel

La participation des OSC dans le processus de la décision politique reste tributaire de la volonté du décideur de décentraliser la décision, et dépend à la fois de la nature du groupe d'intérêt concerné, de la sensibilité du secteur concerné par la décision et des intérêts du pouvoir public. La montée en puissance

des associations de défense de droits humains, professionnelles et sociales, et l'étendue de leurs relations internationales ont amené le décideur -à leur ouvrir, occasionnellement, les champs décisionnels. Chacune d'elle est engagée dans des réseaux et plateformes de pression propre à son domaine aux niveaux national et international, ce qui leur donne une légitimité suffisante pour s'affirmer comme acteur important du processus décisionnel. Il reste que le caractère fragmenté de leur représentation est susceptible de compliquer leur capacité à agir comme interlocuteurs.

On peut distinguer deux formes de participation à l'élaboration de la décision au Maroc. La première se présente sous forme de pression directe ou indirecte que pourrait exercer des associations sur le gouvernement. Ceci se fait à travers des plateformes et coalitions de pression et de plaidoyer pour des réformes politiques. À ce niveau, la société civile a été et continue d'être le moteur de plusieurs réformes démocratiques au niveau national. La deuxième forme intervient lorsque les pouvoirs publics eux-mêmes organisent la consultation avec les associations ou les groupes d'intérêt avant d'opérer leur choix ou d'adopter leur politique publique. Les autorités ont d'ailleurs indéniablement manifesté une volonté accrue de consulter les OSC, ainsi que les syndicats et les associations professionnelles, même si ces consultations peinent à porter leurs fruits, selon ces organisations. D'ailleurs, le cheminement du processus change dès qu'il s'agit d'une question sur laquelle les intérêts du pouvoir et ceux des acteurs divergent. Dans ces conditions, l'aspect consensuel qui caractérise le processus décisionnel peut se transformer en relation conflictuelle. En ce sens, le décideur tolère la participation des membres de la société civile sans pour autant céder à leur pression ni répondre complètement à leurs doléances. Ceci concerne en général les domaines en lien avec les droits humains, les réformes démocratiques, la transparence, la gouvernance et la "redevabilité" des pouvoirs publics.

Au niveau local, les systèmes de gouvernance et d'implication de la société civile dans la prise de décision sont faibles. Ceci est plus perceptible en milieu rural (qui constitue plus de 50% du territoire marocain), où les questions liées au développement local sont très souvent décidées sans implication des représentants de la société civile, ni des populations locales. Les relations entre OSC et les autorités locales restent difficiles et souvent conflictuelles : refus de reconnaitre l'existence juridique de certaines associations en refusant de fournir le récépissé de dépôt des statuts, demande de formalités et de documents non exigés par la loi, refus de fournir les

autorisations pour la mise en place de certaines actions. Il est cependant attendu des lois à venir sur la régionalisation qu'elles créent un espace supplémentaire d'intervention et de dialogue au niveau local. Il faudra toutefois s'assurer de l'effectivité de ces lois.

La nouvelle Constitution a renforcé, au moins au niveau littéral, le rôle des OSC dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Elle stipule que "les associations intéressées à la chose publique, et les organisations non gouvernementales, contribuent, dans le cadre de la démocratie participative, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et des projets des institutions élues et des pouvoirs publics" (article 12). Aussi, en plus de leur rôle joué dans les domaines de l'activité sociale et culturelle, la défense des droits et des intérêts des citoyens et dans le développement au sens large, plus particulièrement dans les secteurs sociaux de base tels que la santé et l'éducation, la contribution des OSC s'élargit à la participation dans les prises de décision des pouvoirs publics. La Constitution prévoit également que "les pouvoirs publics œuvrent à la création d'instances de concertation, en vue d'associer les différents acteurs sociaux à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques" (art. 13).

Le programme du gouvernement prévoit deux réformes législatives pour concrétiser les dispositions de la Constitution relatives à la participation de la société civile : une loi organique sur le droit de pétition et l'initiative législative des citoyens et une loi ordinaire déterminant les conditions et les mécanismes de participation des associations et des ONG dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et des projets des institutions élues et des pouvoirs publics.

La commission chargée du dialogue national (cf. le détail dans point 1.1) recommande au gouvernement de mettre en place un cadre clair qui définit les modalités de partenariat entre l'Etat et la société civile afin de concrétiser les nouvelles dispositions constitutionnelles relatives à la démocratie participative.

1.3 CAPACITÉS

Malgré l'essor qu'a connu le tissu associatif ces dernières années, l'influence des ONG reste généralement modeste et circonscrite à une échelle locale ou de proximité ou à des questions relatives à la promotion de certains droits humains. Les associations restent confrontées, dans leur majorité, à de multiples contraintes entravant la réalisation de leurs projets.

L'un des problèmes les plus importants sur le plan de l'organisation de la société civile réside dans l'absence d'une structure minimale d'administration. 62% des OSC ne disposent pas de salariés et le nombre moyen est de 3,8 salariés. Cette situation est liée aux contraintes financières, et en particulier le manque de ressources propres et régulières.

Les faiblesses reconnues par la société civile et confirmées par les experts du secteur concernent le manque de qualification de ses membres, des faiblesses dans l'organisation et la gouvernance interne et le manque de professionnalisme du personnel. Au niveau local, on note l'absence d'un projet associatif bien défini et cohérent. Une grande partie des associations manque de vision stratégique et travaille selon une approche « caritative » ou d'assistance et non de développement, ce qui implique, dans la plupart des cas, la mise en place d'activités sans impact à long terme sur les bénéficiaires et très souvent non durables.

Face à ces faiblesses, la société civile marocaine ne peut faire valoir ses atouts ni relever les défis actuels ou à venir, ce qui l'empêche d'enraciner son action dans une perspective stratégique à court, moyen et long terme.

2 ENGAGEMENT ACTUEL DE L'UE

L'UE reconnaît qu'une société civile autonome, dans toute sa diversité, est essentielle en soi et fait partie intégrante de toute démocratie. L'UE exprime sa ferme volonté politique de promouvoir un environnement favorable aux organisations de la société civile au niveau national, ainsi qu'aux niveaux régional et international. Ces engagements ont été inscrits dans le traité de Lisbonne (2009).

En ce qui concerne la place de la société civile dans les relatons de l'UE avec ses pays partenaires, une large consultation a eu lieu en 2010-2011 : le « dialogue structuré pour un partenariat efficace dans la coopération au développement de l'UE », a réuni plus de 700 OSC et autorités locales de partout dans le monde, ainsi que des participants des États membres de l'UE, du Parlement européen et de la Commission européenne, afin de penser et définir des moyens pour améliorer l'efficacité de tous ceux qui sont impliqués dans la coopération au développement de l'UE. La déclaration finale du dialogue structuré, la Déclaration de Budapest⁷, a préconisé que l'UE intensifie le dialogue à tous les niveaux et établisse un espace de dialogue régulier avec les organisations de la société civile et les autorités locales.

Le Parlement européen dans son rapport⁸ sur les autorités locales et la société civile: « l'engagement de l'Europe en faveur du développement durable » appelle la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à intégrer la promotion d'un environnement propice aux organisations de la société civile et aux autorités locales et à considérer cet aspect comme une priorité pour la place de l'Union dans les négociations en cours sur le cadre de développement pour l'après 2015.

Enfin, dans la Communication de la Commission européenne (CE) de septembre 2012 «Les racines de la démocratie et du développement durable », l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures »⁹, trois priorités pour l'aide de l'UE sont exposées :

- renforcer les efforts visant à promouvoir un environnement propice pour les OSC dans les pays partenaires;
- encourager une participation constructive et structurée des OSC aux politiques intérieures des pays partenaires, au cycle de programmation de l'UE et aux processus internationaux;
- accroître la capacité des OSC locales à exercer plus efficacement leur rôle d'acteurs indépendants du développement.

2.1 DIALOGUE DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le dialogue de l'UE avec les organisations de la société civile marocaine est hétérogène car il doit répondre à la fois aux priorités de la Délégation elle-même et à celles de chaque Etat membre, tout en tenant compte de la complexité et l'évolution du tissu associatif marocain. Dans ce contexte, le dialogue a évolué, passant de consultations ponctuelles des organisations de la société civile à l'établissement d'un dialogue plus régulier. Néanmoins, on peut affirmer qu'il n'existe pas actuellement de réel dialogue structuré entre l'UE et la société civile marocaine.

8

⁷ https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/images/7/7e/FINAL-_D%C3%A9claration_finale.pdf

http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A7-2013-0296+0+DOC+PDF+V0//fr

⁹ https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/images/e/ec/Conclusions_conseil_fr.pdf

Bien que le dialogue entre **la Délégation de l'Union Européenne** et les organisations de la société civile marocaine ne soit pas encore structuré, il s'est néanmoins graduellement renforcé au cours des années. La consultation avec les OSC s'est d'abord faite de manière ponctuelle, sans être forcément en lien avec les agendas politiques et les programmes de coopération de l'UE, avec un petit nombre d'organisations et sur des questions très spécifiques, notamment les questions des droits de l'homme.

L'exercice a ensuite évolué vers une consultation plus structurée et plus élargie : consultations dans le cadre des sous-comités du dialogue politique; lors de la préparation des rapports de progrès du plan d'action UE/Maroc; lors de la programmation bilatérale pluriannuelle; lors de la préparation du nouveau plan d'action/Statut avancé; dans le cadre des instruments thématiques et des appels à propositions locaux; lors de l'identification/formulation et suivi des programmes géographiques.

Les autorités du pays ont été informées de ce dialogue et sont de plus en plus invitées par la SC à participer à des séminaires d'évaluation du partenariat UE/Maroc tandis que la SC envoie directement ses rapports aux autorités concernées. Ce dialogue a été encore davantage structuré lors de l'exercice de dialogue tenu dans le cadre de la préparation du cadre stratégique d'appui 2014-2017 et à la demande des OSC, à travers la préparation et la diffusion d'un calendrier annuel des principaux moments de dialogue avec la société civile.

Quelques États Membres ont par ailleurs établi un dialogue avec les OSC avec la collaboration de leurs acteurs de développement nationaux, comme la Belgique, avec l'organisation de deux tables rondes en 2013 et 2014, l'Italie, dans le cadre du programme de conversion de la dette et le projet de renforcement des capacités des OSC marocaines à Beni Mellal, Oujda et Tanger; et l'Allemagne, à travers les activités organisées par les différents acteurs allemands présents au Maroc (fondations politiques, GIZ, KfW et al.).

D'autres États Membres ont établi un dialogue direct avec des OSC travaillant dans leurs domaines d'intervention prioritaires, comme le **Danemark à travers son Programme de Partenariat avec le Monde Arabe (DAPP)**, et qui a initié un dialogue avancé avec une multitude d'OSC travaillant sur le renforcement des droits des femmes, la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la lutte contre la torture dans les lieux de détention, le renforcement du dialogue syndical, la liberté de la presse et le développement de la jeunesse rurale; **le Royaume Uni**, qui maintient un dialogue fréquent dans le cadre du programme de Partenariat Arabe. Ce dialogue se centre à la fois sur des questions d'ordre stratégique et de mise en œuvre de projets destinés à soutenir le processus de réformes et de- renforcement des institutions démocratiques; **la France**, avec l'organisation de séquences de dialogue ponctuelles sur de sujets jugés stratégiques pour le développement de différents types de programmes et l'élaboration des cadres d'intervention et des groupes de travail sectoriels pluri-acteurs; et **l'Espagne**, qui est passée d'un dialogue initié par le biais des ONGs espagnoles à un dialogue direct avec un grand nombre d'OSC marocaines, avec pour objectif l'élaboration du Cadre d'Association Pays et la mise en place du programme MASAR d'accompagnement aux processus démocratiques dans le monde arabe.

Hormis l'Union européenne, les bailleurs majeurs en matière d'appui à la société civile sont pour l'essentiel les agences du système des Nations Unies, avec lesquelles la coordination se fait dans le cadre du groupe thématique Gouvernance.

2.2 DIALOGUE SUR LES POLITIQUES POUR CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE

La question de l'environnement de travail des OSC est discutée à deux niveaux:

Au niveau institutionnel, la question est régulièrement discutée dans le cadre du dialogue politique avec les autorités marocaines, notamment le sous-comité gouvernance et droits de l'homme, ainsi que lors de démarches spécifiques auprès des ministères concernés, pilotées par le Chef de Délégation de l'Union européenne, conjointement avec certains Etats membres. L'Espagne avait, elle-même conduit une initiative préalable de ce type. Certains Etats Membres renforcent ce dialogue institutionnel comme le Royaume Uni, avec des échanges au niveau ministériel et officiel sur l'importance de la participation de la société civile à l'élaboration et au suivi des politiques publiques et de l'accès à l'information, ou l'Espagne, qui inclue dans les programmes de coopération bilatérale avec les différents ministères sectoriels une composante de collaboration avec la société civile, et qui veille à ce que cette composante soit orientée vers le renforcement des institutions pour l'établissement d'un système bien organisé, clair et transparent d'appui à la société civile qui travaille dans les domaines ciblés par les programmes, dans une démarche de dialogue entre les deux parties qui doivent se mettre d'accord au profit de l'intérêt général public, mais aussi afin de garantir la pérennité des prestations de service mise en place et de promouvoir des relations de partenariat entre les deux parties.

En parallèle, la question est suivie régulièrement dans le cadre de réunions ad-hoc entre la **Délégation** et les OSC. Les difficultés et les propositions d'amélioration sont reportées dans le cadre du rapport de suivi du Plan d'action de voisinage.

2.3 INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le soutien aux OSC prend cinq formes différentes :

- 1. Une coopération directe à travers les programmes thématiques qui financent les projets de la société civile dans plusieurs domaines (DUE, Belgique, Allemagne, France, Espagne, Royaume Uni).
- 2. Une implication graduelle dans le suivi et la mise en œuvre de programmes d'appui à des réformes sectorielles, en partenariat avec le gouvernement marocain (DUE):
- 3. Le renforcement des capacités techniques en matière de gestion de projet, opérationnelles, de suivi-évaluation et de plaidoyer (DUE, Danemark, Royaume Uni)
- 4. L'appui à la mise en œuvre des activités dans le cadre d'un partenariat avec des acteurs européens, notamment ONG (Danemark, Belgique, Allemagne, France, Espagne)
- 5. L'appui financier à travers des institutions nationales (DUE, Italie, Espagne, Royaume Uni).

Thématiques d'intervention:

- Démocratisation et droits humains (DUE, Royaume Uni, Allemagne, Belgique, France, Espagne, Danemark);
- Gouvernance, transparence (Royaume Uni, France)
- Régionalisation (Allemagne, France);
- Droits des femmes (DUE, Danemark, Belgique, Allemagne, France, Espagne);

- Education (DUE, Espagne, Royaume Uni, France);
- Handicap (DUE, Royaume Uni);
- Enfance et jeunesse (DUE, Belgique, Espagne, France, Royaume Uni, Danemark);
- Développement rural (DUE);
- Migrations (DUE, Allemagne, Royaume Uni, France);
- Dialogue Syndical (DUE, Danemark, Belgique, Espagne);
- Liberté de la presse, (programme régional du Danemark, Royaume Uni, France).

2.4 COORDINATION

À ce jour, la coordination entre les différents donateurs sur la question de la société civile se fait à travers un certain nombre de rencontres animées par l'Union européenne :

- · Le groupe thématique "Gouvernance" (co-présidé avec la France) qui traite au moins une fois par an la question du travail avec la société civile.
- · Le groupe des défenseurs droits de l'homme.
- · Les groupes de dialogue sectoriels (par exemple le groupe "Développement et protection sociale", "Environnement, agriculture et ressources naturelles", "Education", etc.)

La coordination avec les autorités publiques reste très faible.

2.5 ENSEIGNEMENTS TIRÉS

- ☐ Faible capacité des petites associations de base au niveau local à définir, formuler et gérer des projets en plus d'un accès limité aux financements, et ce malgré les formations dispensées par différents acteurs nationaux et internationaux. Des pistes de réponse sont proposées dans le cadre des nouveaux programmes géographiques entre l'UE et le Maroc (démarrés en 2012) (DRIN, appui à la Politique Forestière) ou prévues dans le cadre des nouvelles modalités d'appui aux OSC dans le cadre des programmes thématiques (subventions en cascade). Cependant, le niveau de mise en œuvre, encore précoce, ne permet pas d'avoir des enseignements précis et pertinents à ce sujet.
- À ce jour, les espaces de dialogue avec les OSC sont fortement dominés par les grandes OSC et plateformes d'OSC provenant en majorité de l'axe Casa-Rabat, et concernent principalement les OSC travaillant dans les domaines des droits humains, droits des femmes et migration. Les OSC travaillant dans les domaines sociaux (éducation, santé, jeunes et enfants en situation précaire) commencent tout juste à se structurer en plateformes thématiques plus légitimes et l'UE commence à les intégrer dans le dialogue sectoriel. Les petites associations de base au niveau local sont encore exclues des espaces de dialogue, d'une part à cause de leur éloignement géographique (le dialogue n'est pas pris en charge financièrement) mais aussi en raison de leur logique d'intervention qui reste très micro, sans vision stratégique et n'intègre pas encore de liens avec les politiques publiques, que ce soit au niveau local ou national, outre les questions de légitimité et de représentativité qui se posent. D'autres types d'OSC ne sont également pas encore suffisamment engagés dans les dynamiques de dialogue avec l'UE, notamment les syndicats, les organisations professionnelles et les organisations d'obédience islamique.
- Le dialogue avec les autorités publiques, sur l'environnement de travail des associations et le rôle de la société civile reste très faible et se limite au dialogue dans le

cadre du sous-comité "Gouvernance et droits de l'homme", notamment sur les libertés d'association, d'expression et de rassemblement. Suite aux nouvelles dispositions constitutionnelles sur le rôle de la société civile et aux recommandations du dialogue national, il serait important de renforcer le dialogue avec les autorités concernées pour suivre la mise en œuvre de ces recommandations et de faciliter le dialogue société civile/autorités publiques à ce sujet.

☐ La coordination entre les donateurs sur des enjeux stratégiques relatifs à l'environnement de travail et au rôle de la société civile reste très faible.

3 PRIORITÉS

3.1 Priorité 1:

Renforcer le dialogue entre les OSC et les autorités publiques concernées sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations du dialogue national "société civile", en application des dispositions de la nouvelle constitution.

Indicateurs:

- ✓ Nombre de rencontres et dialogues menés entre l'UE/EM et les autorités gouvernementales marocaines.
- ✓ Nombre de projets/programmes UE/EM-Maroc qui incluent dans leur identification & formulation la consultation des OSC.
- ✓ Nombre de projets/programmes UE/EM-Maroc qui instaurent des espaces de dialogue entre autorités gouvernementales et les OSC pour l'exécution et le suivi.
- ✓ Nombre de dispositions ou d'indicateurs relatifs à l'accès aux ressources de la société civile dans les projets/programmes UE/EM-Maroc.
- ✓ Nombre de projets/programmes UE/EM-Maroc qui incluent un mécanisme structurant de partenariat entre les pouvoirs publics et les OSC.

Base de référence : à définir en 2015.

3.2 Priorité 2 :

Renforcer et élargir les espaces de dialogue et d'appui à tous les types d'OSC,

Indicateurs:

- ✓ Nombre de recherches (y inclus sectorielles) commanditées pour élargir la connaissance sur la participation des différentes catégories d'OSC dans le dialogue et nombre de recommandations mises en œuvre.
- ✓ Nombre de recherches commanditées pour élargir la connaissance sur la participation des OSC dans le dialogue au niveau régional et local et nombre de recommandations mises en œuvre.
- ✓ Quantité et qualité des dialogues menés entre l'UE/EM et les OSC représentées selon leurs différentes catégories.
- ✓ Nombre d'espaces de dialogue, au niveau local et régional, auxquels ont participé les OSC dans les projets/programmes UE/EM-Maroc.

Base de référence : à définir en 2015.

3.3 Priorité 3:

Renforcer les capacités des OSC et favoriser leur implication dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des réformes/politiques publiques.

Indicateurs:

- ✓ Nombre de dispositions ou d'indicateurs relatifs à la mise en œuvre d'une politique publique favorisant l'implication des OSC dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des réformes/politiques publiques, inclus dans des projets/programmes UE/EM-Maroc.
- ✓ Nombre de projets/programmes UE/EM-Maroc qui incluent des ressources en vue de doter les OSC des outils et compétences destinés à favoriser leur implication dans l'élaboration et le suivi&évaluation des politiques publiques.
- ✓ Nombre d'OSC qui accèdent aux dispositifs de renforcement de capacités inclus dans les projets/programmes UE/EM-Maroc.
- ✓ Nombre et qualité des mécanismes d'accès à l'information par les OSC en ce qui concerne la mise en œuvre de politiques publiques soutenues dans le cadre des projets/programmes UE/EM-Maroc.

Base de référence : à définir en 2015.

3.4 Priorité 4:

Améliorer la coordination entre l'UE et les EM sur les enjeux stratégiques et les programmes de coopération relatifs à la société civile.

Indicateurs:

- ✓ Nombre d'activités de dialogue, conduites conjointement entre les EM et l'UE;
- ✓ Nombre de réunions/activités de partage de bonnes pratiques en matière de renforcement de capacités des OSC et sur tout autre sujet d'intérêt commun relatif aux OSC.
- ✓ Nombre d'activités conjointes de visibilité et de communication organisées par l'UE et les EM en matière d'appui aux OSC marocaines.

Base de référence : à définir en 2015.

NB:

La prise en compte des questions transversales (droits et libertés fondamentales, genre, environnement, handicap, migration, diversité culturelle, etc.) est considérée par la DUE et les Etats membres, dans leur coopération avec les pays partenaires, comme un critère d'appréciation des programmes ainsi que d'éligibilité des actions. En ce qui concerne cette feuille de route, ceci signifie que ces dimensions seront intégrées dans chaque action, quel que soit le thème prioritaire et la mesure dans lesquels ils s'inscrivent. L'examen de la prise en compte de ces dimensions fera par ailleurs partie intégrante des indicateurs de l'évaluation.

4 ACTIONS

Tableaux récapitulatifs des actions à entreprendre

Priorité 1:

Renforcer le dialogue entre les OSC et les autorités publiques concernées sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations du dialogue national "société civile", en application des dispositions de la nouvelle constitution.

Indicateur(s)

- ✓ Nombre de rencontres et dialogues menés entre l'UE/EM et les autorités gouvernementales marocaines.
- ✓ Nombre de projets/programmes UE/EM-Maroc qui incluent dans leur identification & formulation la consultation des OSC.
- ✓ Nombre de projets/programmes UE/EM-Maroc qui instaurent des espaces de dialogue entre autorités gouvernementales et les OSC pour l'exécution et le suivi.
- ✓ Nombre de dispositions ou d'indicateurs relatifs à l'accès aux ressources de la société civile dans les projets/programmes UE/EM-Maroc.
- ✓ Nombre de projets/programmes UE/EM-Maroc qui incluent un mécanisme structurant de partenariat entre les pouvoirs publics et les OSC.

Actions:

A. Analyse: études, cartographies et recherches

B. Dialogue politique, consultations et facilitation

Action:

Elaborer et communiquer aux OSC un plan annuel consolidé des moments et objets des dialogues prévus dans l'année (dialogue politique, instruction de nouveaux programmes sectoriels, suivi/évaluation de programmes...).

Responsable: DUE/EM

Action:

Entretenir un dialogue régulier avec les OSC sur l'évolution de leur environnement de travail.

Responsable: DUE/EM

Action:

Se servir des enceintes offertes par les programmes d'appui aux réformes sectorielles pour développer des mécanismes de dialogue entre OSC et autorités publiques.

Responsable: DUE

Action:

Dialoguer avec les autorités publiques concernées au sujet des difficultés rencontrées par certaines organisations de la société civile dans le cadre de l'exercice de la liberté d'association.

Responsable: DUE/EM

Action:

Ouvrir un dialogue avec le ministère chargé de la relation avec la société civile pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations du dialogue national sur la société civile et encourager l'intégration de toutes les composantes des OSC dans la formulation des recommandations qui en découlent, ainsi que l'évaluation de leur application.

Responsable: DUE/EM

Action:

Poursuivre le dialogue entamé avec le Parlement sur l'importance et les modalités du dialogue avec la SC et encourager l'établissement d'un mécanisme de dialogue productif entre les parties.

Responsable: DUE/EM

C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration

Instruments et programmes à mobiliser

- Programmes bilatéraux du Programme Indicatif National 2011-2013 (programme Genre, Forêts, projet d'appui aux dynamiques de développement intégré dans les territoires ruraux du nord (DRIN), programme Réussir le Statut avancé (RSA);
- Programme SPRING (programme d'appui à la Chambre des Représentants) ;
- Programmes à développer dans le cadre du Cadre Unique d'Appui 2014-2017.

Responsable: DUE

- Deux ONG belges soutiennent des OSC en termes d'auto-organisation et meilleur ciblage de leurs objectifs selon les moyens disponibles.
- En parallèle, un programme de financement direct des OSC Marocaines, actives dans le domaine de la promotion des droits des femmes et des enfants, vise à renforcer ces OSC de façon structurelle, et à rechercher des synergies avec d'autres OSC en vue d'aboutir à un plaidoyer commun et de renforcer le dialogue avec les autorités locales et nationales.

Responsable: Belgique

• Programme de Partenariat Dano-Arabe ayant pour objectif le soutien aux réformes et la promotion du dialogue entre ONGs et institutions danoises et marocaines.

Responsable: Danemark

- Programme MASAR et appel à proposition de projets et conventions des ONG espagnoles
- Projet NOVACT avec FMAS, Renforcer les capacités de la société civile pour contribuer à la consolidation des processus de réforme démocratique au Maroc.
- À la fin du projet, ont été conçues deux propositions de consolidation des politiques publiques axées sur 1. mécanismes de démocratie participative et participation citoyenne et 2. d'élaboration de propositions législatives pour renforcer la liberté de la presse et de la reconnaissance de la radio communautaire associative.
- Projet AMDF, Renforcement du dialogue entre le gouvernement et la société civile autour de la loi contre la violence faite aux femmes.
- Convention MPDL/INTEMON à développer avec l'ONG marocaine Espace Associatif. Renforcement de la participation des OSC dans les politiques locales.

Responsable: Espagne

• Dans le cadre du Partenariat Arabe : Soutien à la société civile dans l'optique d'un renforcement de dialogue entre acteurs dans le domaine de la gouvernance locale. Soutien à un réseau associatif se consacrant à l'élaboration et l'analyse de politiques.

Responsable: Royaume Uni

Priorité 2:

Renforcer et élargir les espaces de dialogue et d'appui à tous les types d' OSC^{10} , ainsi qu'aux OSC locales.

Indicateur(s)

✓ Nombre de recherches (y inclus sectorielles) commanditées pour élargir la connaissance sur la participation des différentes catégories d'OSC dans le dialogue et nombre de

¹⁰Au sens du règlement (UE) N° 233/2014 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 11 mars 2014, instituant un instrument de financement de la coopération au développement pour la période 2014-2020, annexe II.B, «les organisations de la société civile» sont des acteurs non étatiques à but non lucratif opérant de manière indépendante et vérifiable, notamment: les organisations non gouvernementales, les organisations représentant les populations autochtones, les organisations représentant les minorités nationales et/ou ethniques, les organisations de la diaspora, les organisations de migrants dans les pays partenaires, les groupements citoyens et professionnels locaux, les coopératives, les associations patronales et les syndicats (partenaires sociaux), les organisations représentant des intérêts économiques et sociaux, les organisations de lutte contre la corruption et la fraude et de promotion de la bonne gouvernance, les organisations de défense des droits civils et de lutte contre les discriminations, les organisations locales (y compris les réseaux) qui œuvrent dans le domaine de la coopération et de l'intégration régionales décentralisées, les organisations de consommateurs, les associations de femmes, les organisations de jeunes, les organisations environnementales, d'enseignement, culturelles, de recherche et scientifiques, les universités, les églises et les associations et communautés religieuses, les médias, et toute association non gouvernementale et fondation indépendante, y compris les fondations politiques indépendantes, susceptibles d'apporter leur contribution à la réalisation des objectifs du présent règlement.

recommandations mises en œuvre.

- ✓ Nombre de recherches commanditées pour élargir la connaissance sur la participation des OSC dans le dialogue au niveau régional et local et nombre de recommandations mises en œuvre.
- ✓ Quantité et qualité des dialogues menés entre l'UE/EM et les OSC représentées selon leurs différentes catégories.
- ✓ Nombre d'espaces de dialogue, au niveau local et régional, auxquels ont participé les OSC dans les projets/programmes UE/EM-Maroc.

Actions:

A. Analyse: études, cartographies et recherches

Action:

Réalisation d'une cartographie qualitative de la société civile dans le secteur forestier dont l'un des objectifs est d'analyser les mécanismes de concertation/dialogue existants entre les OSC et l'administration forestière au niveau local (programme "Facilité Société civile Maroc"). L'outil 'cartographie' et les mécanismes de dialogue testés dans le cadre de ce programme pourront, le cas échéant, être appliqués dans d'autres secteurs.

Responsable: DUE

Action:

Diagnostic société civile qui vise, entre autres, à analyser et à améliorer les mécanismes de concertation/dialogue entre les OSC et les autorités publiques dans la région d'Al Hoceima (Projet d'appui aux dynamiques de développement intégré dans les territoires ruraux du nord - DRIN). Action pilote à éventuellement répliquer.

Responsable: DUE

Action

Convention MPDL avec Espace Associatif : Réalisation d'une étude sur l'application effective des articles de la constitution en rapport avec la participation citoyenne et de la SC, l'égalité femmes/hommes et la jeunesse

- - Projet LVFA : étude sur la participation politique de la femme amazighe.
- - Projet OMP : mémorandum de la société civile pour la réforme des lois pénales et pénitentiaires réalisé et partagé avec l'Administration.

Responsable: Espagne

B. Dialogue politique, consultations et facilitation

Action:

Faciliter la mise en place de mécanismes durables de dialogue/concertation entre les OSC et les

autorités publiques au niveau local, dans le cadre des programmes d'appui sectoriels.

Responsable: DUE

Action

Projet OMP: Renforcement du dialogue société civile/administration pénitentiaire.

Responsable: Espagne

Action:

Explorer la possibilité d'une action conjointe DUE/EM dans une ou des régions déterminée(s) afin de faciliter une meilleure prise en compte du tissu associatif local, dans toute sa diversité, dans le dialogue et les actions.

<u>En particulier</u>, explorer les possibilités de réaliser des actions conjointes dans le cadre de la Convention MPDL/OXFAM- Espace associatif dans la province d'Al Hoceima et le Projet d'appui aux dynamiques de développement intégré dans les territoires ruraux du nord (DRIN)

Responsables: DUE/Espagne

Action:

Procéder à des échanges entre DUE et EM, ainsi qu'entre DUE/EM et le Ministère en charge des relations avec la société civile et le Parlement sur les moyens de mieux associer le tissu associatif local, ainsi que l'ensemble des types d'acteurs, au dialogue sur les politiques publiques (incluant notamment une discussion sur les opportunités à appuyer dans le cadre de la mise en œuvre de la régionalisation avancée).

Responsables: DUE/EM

C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration

1) Instruments et programmes à mobiliser

Programmes bilatéraux :

- programme Genre,
- programme Forêts,
- programme DRIN.

Programmes thématiques

- Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme ;
- Programme thématique « Organisations de la société civile & autorités locales ».

Responsable: DUE

• Une synergie et complémentarité avec les ANG belges susmentionnées dans les pages 13 et 14, notamment Solidarité Socialiste, Echos communications ainsi que la Coopération intercommunale peuvent apporter une valeur ajoutée pour atteindre cette 2ème priorité.

Responsable: Belgique

Programme MASAR pour la démocratie et les droits humains dans la région arabe

Responsable: Espagne

2) Le cas échéant, indiquer les modalités de travail spécifiques

Priorité 3:

Renforcer les capacités des OSC et favoriser leur implication dans l'élaboration, mise en œuvre et suivi/évaluation des réformes publiques.

Indicateur(s)

- ✓ Nombre de dispositions ou d'indicateurs relatifs à la mise en œuvre d'une politique publique favorisant l'implication des OSC dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des réformes/politiques publiques, inclus dans des projets/programmes UE/EM-Maroc.
- ✓ Nombre de projets/programmes UE/EM-Maroc qui incluent des ressources en vue de doter les OSC des outils et compétences destinés à favoriser leur implication dans l'élaboration et le suivi&évaluation des politiques publiques.
- ✓ Nombre d'OSC qui accèdent aux dispositifs de renforcement de capacités inclus dans les projets/programmes UE/EM-Maroc.
- ✓ Nombre et qualité des mécanismes d'accès à l'information par les OSC en ce qui concerne la mise en œuvre de politiques publiques soutenues dans le cadre des projets/programmes UE/EM-Maroc.

Actions:

A. Analyse: études, cartographies et recherches

Action:

Publication d'une étude analytique sur l'offre de renforcement de capacités des OSC au Maroc.

Responsable: DUE

B. Dialogue politique, consultations et facilitation

Action:

- Diffuser largement les consultations sur les rapports de progrès sur la mise en œuvre de la politique de Voisinage et associer les OSC à la réflexion sur la mise en œuvre de la politique de Voisinage.
- Consultation des OSC lors de l'identification et la formulation des programmes d'appui sectoriels.
- Dans le cadre du dialogue avec les autorités publiques, encourager la mise en place de mécanismes permettant la participation des OSC dans la mise en œuvre et le suivi-

évaluation des programmes sectoriels, favorisant ainsi le dialogue sur les politiques sectorielles.

Responsables: DUE/EM

Action

Prévision pour 2015 : - réalisation d'un exercice de suivi évaluation des politiques publiques au niveau local avec la participation de la société civile.

Responsable: Espagne

Action

- Elargir l'offre de formation en matière de plaidoyer et suivi des politiques.
- Favoriser les échanges entre société civile marocaine, régionale et celle des pays de l'UE.

Responsables : DUE/EM

C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration

1) Instruments et programmes à mobiliser, y compris l'intégration

- Programmes bilatéraux du Programme Indicatif National 2011-2013 (programmes de renforcement des capacités des OSC dans les programmes Genre, Forêts, DRIN).
- Facilité Société civile régionale (espaces d'échanges de pratiques/expériences entre OSC marocaines et du Voisinage Sud).
- Facilité Société civile composante Maroc (programme de renforcement des capacités des OSC en matière de techniques de plaidoyer et de suivi/évaluation des politiques publiques);
- Programmes thématiques IEDDH et OSC&AL (plaidoyer et suivi des politiques publiques mentionnés comme des priorités transversales)

Responsable: DUE

- Projet NOVACT avec FMAS: Renforcer les capacités de la société civile pour contribuer à la consolidation des processus de réforme démocratique au Maroc. A la fin du projet, ont été conçues deux propositions de consolidation des politiques publiques axées sur 1. mécanismes de démocratie participative et participation citoyenne et 2. d'élaboration de propositions législatives pour renforcer la liberté de la presse et de la reconnaissance de la radio communautaire associative.
- Projet AMDF : Renforcement du dialogue entre le gouvernement et la société civile autour de la loi contre la violence faite aux femmes.
- Convention MPDL/INTEMON à développer avec l'ONG marocaine Espace Associatif. Renforcement de la participation des OSC dans les politiques locales.

Responsable: Espagne:

2) Le cas échéant, indiquer les modalités de travail spécifiques

Priorité 4:

Améliorer la coordination entre l'UE et les EM sur les enjeux stratégiques et les programmes de coopération relatifs à la société civile.

Indicateur(s)

- ✓ Nombre d'activités de dialogue, conduites conjointement entre les EM et l'UE;
- ✓ Nombre de réunions/activités de partage de bonnes pratiques en matière de renforcement de capacités des OSC et sur tout autre sujet d'intérêt commun relatif aux OSC.
- ✓ Nombre d'activités conjointes de visibilité et de communication organisées par l'UE et les EM en matière d'appui aux OSC marocaines.

Actions:

A. Analyse: études, cartographies et recherches

Action:

Mutualisation de tout document pertinent, et notamment de toute étude réalisée sur la société civile marocaine (DUE, restitution de l'étude sur les opérateurs de formation, Espagne, évaluation de l'appui récent de la coopération espagnole aux OSC, par exemple), ou des études et évaluations relatives au renforcement de capacités de la SC au Maroc, y inclus dans le cadre de programme existants.

Responsables: DUE/EM

Action:

Mieux coordonner les appuis DUE et EM, par un partage d'information réalisé plus en amont, visant, selon les cas, à explorer la possibilité de financements conjoints. Se fonder, pour ce faire, sur l'établissement d'une cartographie (légère), par secteur, des interventions de l'UE et des EM

Responsables: DUE/EM

Action:

Faire du site internet du programme Facilité société civile Maroc un instrument de partage de la connaissance et de visibilité de l'action de l'Union européenne.

Responsable: DUE (chef de file) + contributions EM

Action

Assurer une plus grande visibilité des programmes et projets soutenus par l'UE au Maroc en

montrant mieux leur impact sur la qualité des services aux populations.

Responsables: DUE/EM

Action:

Partage régulier de l'information disponible, en matière d'analyse de la mise en œuvre de la politique du Ministère chargé des relations avec la société civile et le Parlement et de memoranda produits par les OSC au sujet de cette politique.

Responsables: DUE/EM

Action:

Partage régulier des memoranda produits par les OSC au sujet de la mise en œuvre des politiques sectorielles

Responsables: DUE/EM

B. Dialogue politique, consultations et facilitation

Action:

Création d'un groupe de coordination Société civile entre la DUE et les EM.

Ce groupe sera composé de la DUE et des EM actifs en matière d'appui à la société civile marocaine (Espagne, France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni, Italie). Il se réunira au minimum deux fois par an et pourra adresser autant les questions d'environnement de travail des OSC et de modalités de consultation, qu'une capitalisation des principaux axes stratégiques des programmes d'appui à la SC. Les principaux résultats des activités de ce groupe pourront être partagés avec l'ensemble des EM et des autres bailleurs actifs en matière d'appui à la société civile, dans les enceintes appropriées (DHOMS, groupe thématique Gouvernance par exemple).

Responsable: DUE/ Espagne, France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni, Italie

Action:

Procéder à une discussion approfondie DUE/EM sur les expériences acquises dans ce domaine, y inclus en matière d'inclusion dans le dialogue d'autres types d'acteurs comme les syndicats, les associations professionnelles.

Responsables: DUE/EM

Action:

Procéder à une discussion approfondie DUE/EM sur l'inclusion dans les mécanismes de dialogue des OSC dans toute leur diversité et ses modalités

Responsables: DUE/EM

Action:

Partage d'approches et de modalités de fonctionnement entre EM/UE quant au développement de stratégies et de gestion de projets.

Coordination renforcée ou développement de projets conjoints (si la démarche semble appropriée) dans les secteurs dans lesquels opèrent la DUE et les EM.

Responsables: DUE/EM

C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration

1) Instruments et programmes à mobiliser, y compris l'intégration

• Programme Facilité société civile Maroc (DUE)

Responsable: DUE

2) Différents moyens de la coopération technique espagnole

Responsable: Espagne

NB:

La prise en compte des questions transversales (droits et libertés fondamentales, genre, environnement, handicap, migration, diversité culturelle, etc.) est considérée par la DUE et les Etats membres, dans leur coopération avec les pays partenaires, comme un critère d'appréciation des programmes ainsi que d'éligibilité des actions. En ce qui concerne cette feuille de route, ceci signifie que ces dimensions seront intégrées dans chaque action, quel que soit le thème prioritaire et la mesure dans lesquels ils s'inscrivent. L'examen de la prise en compte de ces dimensions fera par ailleurs partie intégrante des indicateurs de l'évaluation.

4 TABLEAU DE BORD

| Pays: MAROC | | | |
|--|--|---|--|
| Processus | | | |
| Domaine | Indicateurs | Réalisation | |
| Participation des Etats membres à l'élaboration de la feuille de route | Les Etats membres présents dans le pays participent activement à l'élaboration de la feuille de route | 42% des Etats membres (correspondant à près de 90% des EM ayant des activités d'appui à la société civile) ont participé activement à l'élaboration de la feuille de route. | |
| Consultation de la société civile locale | La feuille de route a été élaborée sur la base de consultations d'une vaste gamme d'OSC locales en respectant le principe de l'accès à l'information, moyennant préavis suffisant et des dispositions claires pour le retour d'information et le suivi. Document contenant la feuille de route. Nombre d'ateliers, séminaires, enquêtes réalisés pour consulter la société civile. | Deux consultations majeures de la société civile ont eu lieu: - le 13/06/ 2014, consultation sur l'environnement de travail de la société civile; - le 18/02/2015, consultation sur le projet de feuille de route (communiqué à l'avance aux OSC) | |
| Actions conjointes | Les Etats membres présents dans le pays participent activement à la mise en œuvre des priorités de la feuille de route Nombre d'actions entamées par les EM. % d'EM présents au Maroc qui réalisent des actions individuelles/conjointes | Oui 17 actions conjointes DUE/EM 11 actions individuelles des EM 9 actions individuelles DUE | |

| Outcome | | |
|---|--|-------------|
| Priorité 1 Renforcer le dialogue entre les OSC et les autorités publiques concernées sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations du dialogue national "société civile", en application des dispositions de la nouvelle constitution | L'augmentation du nombre des enceintes de dialogue conduit à une meilleure qualité des textes législatifs et réglementaires, ainsi qu'à une mise en œuvre des politiques publiques plus complète et mieux coordonnée | Réalisation |
| Priorité 2: Renforcer et élargir les espaces de dialogue et d'appui à tous les types d'OSC, ainsi qu'aux OSC locales | L'élargissement des espaces de dialogue et le renforcement de capacités mobilise grâce aux appuis conduit à la mise en œuvre de politiques publiques mieux coordonnées sur le plan local et régional. | |
| Priorité 3: Renforcer les capacités des OSC et favoriser leur implication dans l'élaboration, mise en œuvre et suivi/évaluation des réformes publiques | L'évaluation des politiques publiques devient un mécanisme institutionnalisé et des cadres pérennes et efficaces de concertation avec les pouvoirs publics sont instaurés | |
| Priorité 4: Améliorer la coordination entre l'UE et les EM sur les enjeux stratégiques et les programmes de coopération relatifs à la société civile | Indicateur L'action coordonnée entre DUE et EM conduit à une relation consolidée avec le Ministère en charge des relations avec la société civile et le Parlement, les Ministères sectoriels ayant des partenariats avec les OSC, ainsi qu'avec les OSC marocaines. | |